

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt et un du mois de mars, à 18 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la Présidence de Monsieur COMET Jean Pierre, Maire.

Tous les membres du conseil municipal sont présents : MM COMET Jean Pierre, CABAL Jacques, LAPEYRADE Florence, ROGER Marie Thérèse, CASTEX Martine, GRISON Joëlle, CUSSOU Jacques, ESPOUY Vincent, LASSERRE Marc, AMIEL Florian, VENTURIN Marc, M VENTURIN Marc a été élu secrétaire de séance.

Effacement du réseau à Montmajou.

Le conseil municipal prend acte que par manque de réaction du S.D.E. H. G., ces travaux ne seront pas effectués sur le budget 2021, mais reportés en 2022.

Convention O.N.F (Office National des Forêts).

Jacques Cabal intervient et explique que l'O.N.F. propose un nouveau plan de concession annuel des 2 cabanes qui se trouvent sur son territoire, mais dont la Commune a la charge de l'entretien.

L'échéancier est le suivant :

2020	100.00 €
2021	100.00 €
2022	110.00 €
2023	115.00 €
2024	120.00 €
2025	130.00 €
2026	135.00 €

Cette convention est votée à l'unanimité.

Approbation de la CLECT.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette approbation a déjà été votée lors d'un précédent Conseil Municipal.

Subventions aux diverses associations.

Les subventions aux diverses associations ont été reconduites à l'unanimité des membres.

La demande de subvention de l'association de lutte contre les frelons asiatiques n'a pas retenu l'adhésion du conseil municipal.

Vote : 11 voix contre.

Achat d'un photocopieur et demande de subvention.

Le remplacement du photocopieur de la mairie s'impose.

Deux devis sont proposés, un par Véla pour 3588.00 € TTC , et un par Canon pour 3103.00 €.TTC

Vote à l'unanimité pour le photocopieur Canon.

Motion de soutien à la CCPHG (Communauté des Communes) pour l'installation d'infrastructures ou d'équipements.

Après avoir écouté l'exposé de monsieur le Maire concernant les réserves adoptées par le conseil municipal de Juzet au sujet de l'installation d'une antenne 5G, le conseil municipal décide, après discussions de formuler un soutien à l'action de la CCPHG.

Orientations budgétaires.

Chapelle de Montmajou.

Comme il n'existe pas d'appel d'offre au-dessous de 100 000€, il est demandé 4 devis pour réaliser ces travaux.

Accessibilité de la mairie pour les personnes handicapées.

Toiture de la salle des fêtes.

Mur du cimetière.

Horloge de l'église hors service

Nous sommes dans l'attente des diverses subventions qui ont été demandées.

Entretien des trois locaux poubelles et du panneau d'affichage.

Un devis est proposé et accepté par Bâti Déco 1372 €.

Poteaux d'incendie.

Suite à une réunion avec le SDIS, les bornes à incendie doivent sortir au moins 30 mètres cubes d'eau à l'heure.

Ce n'est pas le cas pour Montmajou, où il faut installer un réservoir. Le site choisi sera situé sur un terrain en face des Cocons afin d'assurer la pression nécessaire en cas d'incendie.

Ces travaux seront réalisés sur le budget 2022 par obligation.

Une subvention de 50% est déjà prévue.

Pool routier.

Les enveloppes budgétaires de la CCPHG pour la commune sont les suivantes :

Il nous reste 4000 € pour boucler le budget 2021.

Nous proposons la réfection d'un bout de route à Montmajou.

Le budget POOL sera de 20 000 € en 2022, 10 000€ pour 2023 et 20 000€ pour 2024.

Le conseil municipal constate le faible niveau de ces enveloppes qui ne suffiront pas pour assurer une couverture globale des travaux routiers.

Péril DABOS/FERRACCI

Suite au péril intervenu entre les propriétés DABOS/FERRACCI (mur de soutènement FERRACCI écroulé sur la propriété DABOS) M. le Maire conformément à l'article L511-3 du code de la construction et de l'habitation doit demander la nomination d'un expert auprès du tribunal administratif pour mettre fin à l'existence d'un péril grave et imminent. M. le Maire a confié l'affaire à Maître Mounièlou qui s'est chargée de demander un expert.

Le 25 février dernier, l'expert s'est rendu sur place avec toutes les personnes concernées afin d'établir un constat.

Le 10 mars dernier, l'expert a rendu son rapport avec un avis de péril imminent pour la propriété DABOS, il demande à M. le Maire de sécuriser l'espace du domaine public (salle des fêtes). Aussitôt L'entreprise COMET a mis en place une barrière de protection.

Questions diverses.

Poubelles de Pratviel de Cier. Une solution va être trouvée pour immobiliser les bacs de ramassage.

L'éclairage de Noël va être revu par Joëlle Grison.

La séance est levée à 19 h 40

